



*Forge du XVII<sup>e</sup> siècle*

**Mairie de**  
**Montastruc de Salies**  
*20, Route de Saint Rock 31160 Montastruc de Salies*

*Tel/fax : 05.61.97.55.42*

*e-mail : mairie.montastruc-de-salies@wanadoo.fr*

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025**

**Étaient présents :** M. LACARRERE, Mmes DARMANI, MONTEGUT, MM. ESQUERRE, BUFFALAN, Mmes ARTIGUES, DUCHEIN.

**Absents excusés :** MM. BOUE, CALVET, Mmes ESTRADE, MAYLIN

**Secrétaire de séance :** **Guylaine DARMANI**

La séance est ouverte à 19 h 10.

**Le Procès-verbal de la séance du 18.12.2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### **1° - Autorisation de passage itinéraire de randonnée VTT n° 23**

Monsieur le Maire présente l'itinéraire dénommé VTT n° 23 « les hameaux de la Vallée de l'Arbas ». L'avis du conseil municipal est sollicité.

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le tracé de l'itinéraire et en autorise le passage.**

### **2° - Avis sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée Non Motorisée (PDIPR) de l'itinéraire VTT n° 23**

Monsieur le Maire expose que le chemin de randonnée VTT n° 23 peut être inscrit au PDIPR sur demande auprès du Conseil Départemental.

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de la procédure d'inscription au PDIPR et décide de demander cette inscription au Conseil Départemental.**

### **3° - Subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose de maintenir les montants des subventions votés en 2024.

**Proposition approuvée à l'unanimité des membres présents**

### **4° - Exonération taxe foncière pour les locaux à activité d'hébergement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'exonérer de taxe foncière les locaux à activité d'hébergement.

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas exonérer de taxe foncière les locaux à activité d'hébergement.**

### **5° Marché de maîtrise d'œuvre bâtiment Ecole de St-Martin**

Monsieur le Maire présente l'offre de maîtrise d'œuvre de la SAS HELY qui fait apparaître un taux de rémunération à 23.5%.

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal trouve ce taux trop élevé et refuse cette proposition. Amandine LEPERS d'Aspet sera contactée afin d'accompagner la commune pour les travaux de rénovation de l'appartement de St Martin.**

### **Questions diverses**

- Référent Fibre : M. LACARRERE
- La salle située au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie ne sera plus louée.
- Le devis de Pyrénées Paysages pour l'entretien du Stade a été accepté.
- Recherche d'un nouveau véhicule communal
- Un point est fait au sujet de la statue de l'Evêque restaurée suite à l'entretien avec Mme SOURROUBILLE, Conservatrice du Patrimoine Paroissial,.
- Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de faire des travaux sur les cloches des églises de Lannes et de St Martin. Un devis a été demandé à la Société BODET chargée de l'entretien des cloches. Le montant des travaux s'élève à : 1682.40€ pour St Martin et 1 699.92€ pour Lannes. Une aide financière sera demandée au Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à Montastruc-de-Salies, le 15 février 2025

La secrétaire de séance,  
Guylaine DARMANI



Le Maire,  
Bertrand LACARRERE

